Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mon temps de pause est-il fragmentable au-delà de 20 minutes ?

Par Sirenade1

Bonjour,

je travaille pour un bureau à l'Université et nous avons une pause d'une heure le midi. Je n'ai pas besoin de tout ce temps pour manger et j'aurais aimé savoir s'il était possible de déplacer 20 minutes de cette pause ailleurs dans ma journée.

Mon employeur me soutien mordicus que je ne peux pas, alors que pour moi il s'agit d'un temps de pause (non rémunéré dans mon cas) et que je devrais pouvoir le placer où je veux (à la fin de ma journée, par exemple).

Pouvez-vous me renseigner sur qui a raison ?

Je vous remercie d'avance de votre attention.

Par janus2

Bonjour,
Est-ce un contrat de droit public ou privé ?
Je ne suis pas compétent en droit public, mais en droit privé, c'est bien l'employeur qui fixe les horaires...

Par Sirenade1

Bonjour,

Du droit public je crois (je dépends du ministère de l'Enseignement supérieur).